

dans toutes les communautés en faisant la promotion d'un gouvernement municipal solide, efficace et responsable. La FCM offre des conseils aux décideurs municipaux sur tout un éventail de questions, notamment sur les transports et sur la protection de l'environnement. Nous discuterons plus en détails de ces activités ci-dessous.

Plusieurs autres forums et organismes au Canada contribuent à l'atteinte des objectifs du transport durable. L'Association des transports du Canada (ATC) est une association sans but lucratif d'intervenants du transport au gouvernement, dans l'industrie privée et dans les établissements d'enseignement. C'est une tribune neutre où l'on regroupe ou échange des informations et des connaissances à l'appui des lignes directrices techniques et des bonnes pratiques. Sa mission est de promouvoir la prestation de services de transport financièrement durables, sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement à l'appui des objectifs sociaux et économiques du Canada.

L'Association canadienne du transport urbain (ACTU) est l'association des exploitants et des fournisseurs de transports urbains ainsi que des organismes apparentés du Canada. Sa mission consiste à promouvoir le rôle du transport en commun comme étant la solution aux déplacements urbains afin d'en arriver à un transport durable et à aider ses membres à honorer leur mandat.

Étant donné la nature des enjeux du transport durable, la répartition des compétences et l'éventail d'intervenants des secteurs privé et public dans le secteur des transports, il est essentiel de travailler main dans la main pour trouver la meilleure voie pour le Canada.

AUX PROBLÈMES MONDIAUX, DES SOLUTIONS LOCALES

Planifier la durabilité

Le Canada présente des paysages et un climat variés, une économie diverse et des communautés qui vont de petits villages éloignés à de vastes centres métropolitains. Étant donné ces différences, il faut adopter des approches multiples à différents niveaux afin de gérer les questions de transport. Aux stades de la planification, les gouvernements, l'industrie et les intervenants doivent travailler main dans la main pour développer des modes de transport durable.

En 1995, le gouvernement du Canada a voté une loi exigeant que chaque ministère fédéral prépare des stratégies de développement durable dans l'optique de son propre mandat. La loi a également créé la fonction de Commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général du Canada afin de surveiller et de vérifier la mise en oeuvre des stratégies de développement durable des ministères du